



MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

**VOLET 2**

**SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL  
ET RÉGIONAL DES MRC**

**Rapport d'activités  
1er janvier au 31 décembre 2024**

Adopté le 26 février 2025

## TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction .....	3
1.1	Fonds Régions et Ruralité .....	3
1.2	Répartition du fonds selon les priorités d'intervention .....	5
1.3	Description sommaire des activités .....	6
2	Conclusion .....	7

## 1 Introduction

### 1.1 Fonds régions et ruralité

En 2020, l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, est intervenue entre la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par laquelle la MRC RDN affecte la partie du fonds que lui délègue la ministre, au financement de toute mesure de développement local et régional priorisé par le Conseil de la MRC.

Par ailleurs, cette entente prévoit que le Conseil de la MRC adopte ses priorités d'intervention, sa Politique de soutien aux projets structurants visant l'amélioration des milieux de vie ainsi que sa Politique de soutien aux entreprises. Les priorités d'intervention adoptées par le Conseil de la MRC pour l'année 2024 étaient les suivantes (résolution 10882-23) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
  - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
  - Honorer les obligations relatives au patrimoine immobilier;
  - Cordonner la mise en œuvre du PDZA et contribuer au développement du secteur agroalimentaire.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle, sportive et récréotouristique;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire;

- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Le territoire d'application comporte les villes et municipalités constituantes de la MRC RDN, soit :

- Ville de Prévost;
- Ville de Saint-Colomban;
- Municipalité de Saint-Hippolyte;
- Ville de Saint-Jérôme;
- Municipalité de Sainte-Sophie.

## 1.2 Répartition du fonds selon les priorités d'intervention

Le montant reçu par la MRC RDN pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 a permis de soutenir les mesures de développement suivantes :

Priorité d'intervention	Montant versé
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes	105 000 \$
Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire	0 \$
Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques	39 865 \$
Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services	10 000 \$
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique	247 871 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens	30 947 \$
Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle, sportive et récrétouristique	805 000 \$
Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire	102 231 \$
Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec	100 830 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 744\$</b>

## Description sommaire des activités

### Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes (105 000 \$)

#### Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques

- Changement site web (30 631 \$)
- Logiciel pour dossiers vente pour taxes (9 234)

### Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services

- Soutien à la Ville de Saint-Colomban pour le Festirock (10 000\$)

### Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique

- Développement de la filière du transport innovant et de l'électrification des transports (106 653 \$)
- Projet signature innovation (141 218 \$)

### Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens

- Loisirs Laurentides (4 349 \$)
- Abrinord (6 000\$)
- Corporation de développement communautaire RDN (3 000 \$)
- Chambre de commerce RDN (12 599 \$)
- Ecole des entrepreneurs du Québec (5 000 \$)

### Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle, sportive et récréotouristique

- Contribution à Diffusion En Scène (400 000 \$)
- Contribution au MACLAU (155 000 \$)
- Contribution à la Régie du Parc régional (250 000 \$)

### Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc linéaire

- Contribution et entretien (102 231 \$).

## Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec

- Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL) – entente sectorielle (34 408 \$).
- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – entente sectorielle Laurentides en emploi (20 000 \$).
- Film Laurentides – entente sectorielle (5 000 \$).
- Connexion Laurentides – entente sectorielle (3 500 \$).
- Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides – Conseil des arts et des lettres du Québec (14 000 \$).
- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – entente sectorielle bioalimentaire (7 500 \$).
- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) – entente sectorielle (16 422 \$).
- 

## 2 Conclusion

Durant cette période, le FRR a donc permis à la MRC RDN de renforcer son rôle en matière d'aménagement et de développement, de poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de positionnement économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens via des projets spécifiques et de contribuer à des initiatives supralocales et des ententes sectorielles.

La MRC de La Rivière-du-Nord accomplit pleinement ses responsabilités en matière de développement local et régional et met tout en œuvre afin de permettre l'émergence de changements durables pour la collectivité.